

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt trois, le six mars à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 27 février 2023, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSSE, Marcel ROCUREUR, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Luc MONNET, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Yves LEFEBVRE, procuration à Nadège BOURGHELLE-KOS
Jean-Louis DAUCHY, procuration à Michel DUPONT
Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Patrick LEMAIRE, procuration à Christian DEVAUX
Thierry DEPOORTERE, procuration à Alain BOS
Sylvain PEREZ, procuration à Luc FOUTRY
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS

Absents excusés :

Murielle RAMBURE, Pascal FROMONT, Odile RIGA, Régis BUE, François-Hubert DESCAMPS, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Luc FOUTRY

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2023

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires et suppléants
présents : 27
Procurations : 7

Nombre de votants : 34

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Informations

Conditions de la tenue de la présente réunion

La présente réunion est organisée dans les conditions habituelles, telles que prévues par le Règlement intérieur des Assemblées :

- le quorum est à la moitié des membres
- les élus peuvent être porteur d'un seul pouvoir
- le public est autorisé

BUREAU

Délibérations votées dans le cadre de la délibération CC_2020_115 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020

MARCHES PUBLICS

- **Marché "enquête de dotation initiale, fourniture, livraison de contenants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables secs hors verre, des biodéchets et du verre"**

Le marché a été lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Chaque lot prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire :

- Lot n°1 : enquête de dotation initiale pour la collecte des OMR et des RSHV, fourniture, livraison et maintenance de bacs roulants pour la collecte d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Recyclables Secs Hors Verre (RSHV) et des biodéchets, et fourniture de bioeaux
 - Sans minimum
 - Maximum pour la durée de l'accord-cadre : 7 000 000 € HT
- Lot n°2 : fourniture, livraison et pose de bornes aériennes, semi-enterrées et enterrées pour la collecte du verre, des OMR et des RSHV
 - Sans minimum
 - Maximum pour la durée de l'accord-cadre : 2 000 000 € HT
- Lot n°3 : fourniture et livraison de sacs pour la collecte des OMR et des RSHV
 - Sans minimum
 - Maximum pour la durée de l'accord-cadre : 500 000 € HT
- Lot n°4 : fourniture et livraison de composteurs individuels et collectifs
 - Sans minimum
 - Maximum pour la durée de l'accord-cadre : 300 000 € HT

Il s'agit d'un marché à prix unitaires.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans, à compter de la date de notification.

DECISION (par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 34 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- **D'autoriser le Président de la Communauté de communes Pévèle Carembault à signer les marchés avec les attributaires suivants, ainsi que tout document y afférent :**
 - **Lot n°1 : enquête de dotation initiale pour la collecte des OMR et des RSHV, fourniture, livraison et maintenance de bacs roulants pour la collecte d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Recyclables Secs Hors Verre (RSHV) et des biodéchets, et fourniture de bioeaux**
Est retenue l'offre de la société ESE France SAS
Marché à prix unitaires.
 - **Lot n°2 : fourniture, livraison et pose de bornes aériennes, semi-enterrées et enterrées pour la collecte du verre, des OMR et des RSHV**
Est retenue l'offre de la société SULO France SAS
Marché à prix unitaires.
 - **Lot n°3 : fourniture et livraison de sacs pour la collecte des OMR et des RSHV**

Marché infructueux (absence d'offre).

- **Lot n° 4 : fourniture et livraison de composteurs individuels et collectifs**
Est retenue l'offre de la société QUADRIA SAS
Marché à prix unitaires.

➡ **DÉLIBÉRATION BC_2023_008**

- **Signature d'un avenant au marché "maîtrise d'oeuvre pour la construction du centre aquatique communautaire de la Pévèle Carembault"**

Le concours a été attribué au groupement composé de TNA (mandataire du groupement), NEMO-K, SOREIB, EUREXO GRAND EST, LEBLANC-VENACQUE, IMPACT ACOUSTIC et QUALIVIA INGENIERIE.

Le chantier de construction du centre aquatique communautaire, débuté en juillet 2020, a connu diverses prolongations du délai d'exécution des travaux, prolongations liées à : intempéries 56 jours ; aléas de chantier : travaux modificatifs, création d'un poste de refoulement, travaux liés à la géothermie ; allongement exponentiel des délais d'approvisionnement des matériaux impactant les interactions entre les entreprises titulaires des différents lots ; décalage de la période des OPR.

Cette situation a conduit à un surcroît de travail pour le groupement de maîtrise d'oeuvre pour le temps supplémentaire consacré au suivi du chantier

Il s'agit donc de formaliser dans un avenant un complément d'honoraires pour les prestations supplémentaires réalisées.

Cet avenant s'élève à 72 331,02 € HT, ce qui correspond à 4,32 % du forfait initial de rémunération (mission de base + missions complémentaires).

DECISION (par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 34 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- **De valider l'avenant actant un complément d'honoraires pour les prestations supplémentaires réalisées par le groupement de maîtrise d'oeuvre,**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant, ainsi que tout document afférent.**

➡ **DÉLIBÉRATION BC_2023_009**

VOIRIE

- **Signature d'une convention de servitude avec ENEDIS sur les parcelles A2484, A2488, A2433 à ORCHIES**

ENEDIS nous a sollicités aux fins d'implanter une ligne souterraine 400 volts à ORCHIES sur les parcelles A2484, A2488, A2433, A2401, A2407 dans le parc d'activité de la Carrière Dorée. Il s'agit d'une canalisation souterraine de 146 mètres de long sur 3 mètres de large.

Il convient d'autoriser son Président à signer une convention de servitude avec ENEDIS.

Le projet de convention, ainsi que les plans sont annexés à la présente délibération.

ENEDIS versera à la Communauté de communes une indemnité forfaitaire de 125 euros, et prendra en charge les liés liés à la constitution de cette servitude.

DECISION (par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 34 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- *D'autoriser son Président à signer la convention de servitude avec ENEDIS sur les parcelles A2484, A2488, A2433, A2401, A2407 à ORCHIES, ainsi que tout document afférant à ce dossier.*
- *De préciser que cet acte constitutif de servitude sera rédigé par devant notaire et que les frais seront pris en charge par ENEDIS*
- *De percevoir l'indemnité de 125 euros au titre du dédommagement consécutif à la constitution de cette servitude.*

➡ DÉLIBÉRATION BC_2023_010

CULTURE

- *Octroi de subventions exceptionnelles aux associations*

Le dispositif de subvention dite « exceptionnelle » est dédié aux associations du territoire dont le projet correspond aux critères d'éligibilité initialement définis.

Dix associations ont déposé une demande :

- Union Nationale des Combattants de Moncheaux pour Airborne CAMP US
- Achoeurdéron de Chemy pour Carembault Carembole
- Bela Rada d'Orchies pour Exposition Les Géants
- Amicale de l'Harmonie de Phalempin pour Les Désaxés et saxophones
- Les Amis du PP de Mons-en-Pévèle pour Sur les traces du PP
- Phalempin Athletic Club pour Marches nordiques
- Kyrielle Danse de Bersée pour Pévèle Party
- Centre d'actions et d'études socio-économiques du Pévèle de Cobrieux pour Vivants en fête

DECISION (par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 34 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- **De voter les subventions suivantes :**
 - 1 000 € en faveur de l'Union Nationale des Combattants de Moncheaux pour Airborne CAMP US
 - 900 € en faveur de *Achoeurdéron* de Chemy pour Carembault Carembole
 - 1 300 € en faveur de *Bela Rada* d'Orchies pour Exposition Les Géants
 - 1 000 € en faveur de *Amicale de l'Harmonie de Phalempin* pour Les Désaxés et Funky Jazz Band et saxophones
 - 1 500 € en faveur de *Les Amis du PP* de Mons-en-Pévèle pour Sur les traces du PP
 - 500 € en faveur du *Phalempin Athletic Club* pour les Marches nordiques
 - 1 800 € en faveur de *Kyrielle Danse* de Bersée pour Pévèle Party
 - 1 000 € en faveur de *Centre d'actions et d'études socio-économiques du Pévèle* de Cobrieux pour Vivants en fête
- **Et d'autoriser son Président à signer tout document afférant à ces dossiers**

➡ DÉLIBÉRATION BC_2023_011

- *Octroi de subventions labellisées aux associations*

Les associations ci-dessous ont déposé un dossier de demande de subvention :

- Rock t'en Bulles de GONDECOURT
- Mons en Pévèle 2004 de MONS-EN-PEVELE
- Entre Ciel et Vert de PHALEMPIN
- Bourghelles en fête de BOURGHELLES
- 3CTeam de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT
- Harmonie municipale de MOUCHIN
- Atelier Théâtre de LANDAS

DECISION (par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 34 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- ***De voter les subventions suivantes :***
 - ***Association Rock t'en Bulles de GONDECOURT pour le Salon du Disque et de la BD, édition 2023, pour un montant de 1 500 €***
 - ***Mons en Pévèle 2004 de MONS-EN-PEVELE, pour la Fête médiévale, édition 2023, pour un montant de 2 000 €***
 - ***Entre Ciel et Vert de PHALEMPIN pour le Semi-Marathon de PHALEMPIN, édition 2023, pour un montant de 1 500 €***
 - ***Bourghelles en fête de BOURGHELLES pour le Hush Festival, l'édition 2023, pour un montant de 2 000 €***
 - ***3CTeam de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT pour la Pévèle Classics, édition 2023, pour un montant de 2 000 €***
 - ***Harmonie de MOUCHIN pour le concert de l'Orchestre National de Lille, édition 2023, pour un montant de 2 000 €***
 - ***Atelier Théâtre de LANDAS pour le Festival, édition 2023, pour un montant de 2 000 €***
- ***Et d'autoriser son Président à signer tout document afférent à ces dossiers.***

 DÉLIBÉRATION BC_2023_012

SPORTS

- Octroi de subventions Sports de haut niveau

Les Associations ci-dessous ont déposé un dossier de demande de subvention Sport de haut niveau :

- Volley Ball Club Cysoing de CYSOING - National 3
- La Patriote de TEMPLEUVE-EN-PEVELE - National 3
- 3CTeam de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT - National 3

Il est proposé de leur verser une subvention de 5 000 € à chacune.

DECISION (par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 34 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- ***De voter les subventions ci-dessous dans le cadre de la pratique du sport de haut niveau,***
 - ***5 000 € en faveur du Volley Ball Club Cysoing de CYSOING pour son équipe inscrite en National 3***
 - ***5 000 € en faveur de La Patriote de TEMPLEUVE EN PEVELE - pour son équipe***

inscrite en National 3

- *5 000 € en faveur de 3CTeam de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT - pour ses coureurs inscrits en National 3*
- *D'autoriser son Président à signer tout document afférent à ce dossier.*

➡ DÉLIBÉRATION BC_2023_013